Séance du 25 Juillet 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à partir de 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet, s'est réuni en séance ordinaire dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Madame Jennifer HAENSLER, Maire

Présents : Jennifer HAENSLER, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Marc WEITTEN, Annie BENALIOUA, Daniel BARONCI, Chantal AUBURTIN, Marie-Christine RODRIGUEZ, Pierre MUHANNA

Absents: Mehdi MARISSAL, Patricia SEMINERIO

Excusées: Johana BATTUT-SINGER procuration à Annie BENALIOUA

Christian KLEIN, procuration à Franck CORPLET

Jean-Marc LECHANTRE, procuration à Jennifer HAENSLER Marie-Anne FOULON, procuration à Chantal AUBURTIN

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse FREY

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour après accord est modifié par l'adjonction d'un point supplémentaire :

• Domaine public : déclassement de voirie (terrain)

Par conséquent, l'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Décision budgétaire modificative N°4
- (2) Domaine public : déclassement de voirie (terrain)
- (3) Informations diverses

L'ordre du jour est abordé.

(1) Décision budgétaire modificative N°4

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution du Budget Primitif 2024, et vu la demande du SGC d'Hayange, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la Décision Budgétaire Modificative N°4 du BP 2024, à l'unanimité.

Fonctionnement

Docattos

Recettes	
Compte 73111 impôts direct locaux	+ 200 000 €
Compte 73123 Taxe communale	+ 20 000 €
Compte 73141 Taxe sur la conso finale d'électricité	+ 20 000 €
<u>Dépenses</u>	
Compte 6068 Autres matières et fournitures	+ 10 000 €
Compte 60612 Energie et combustibles	+ 10 000 €
Compte 60622 Carburant	+ 10 000 €
Compte 60631 Fournitures d'entretien	+ 10 000 €

Compte 60632 Fournitures de petits équipements	+	20 000 €
Compte 611 Contrats de prestations de services	+	40 000 €
Compte 6161 Multirisques	+	10 000 €
Compte 615231 Entretien, réparation voirie	+	40 000 €
Compte 615221 Entretien, réparation bâtiments publics	+	40 000 €
Compte 623 Publications, relations publiques	+	10 000 €
Compte 624 Transports collectifs	+	10 000 €
Compte 635 Autres	+	10 000 €
Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+	20 000 €

(2) Domaine public : déclassement de voirie (terrain)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,

Considérant que, M. JODOCY Thierry demeurant, 2 rue des Charmes, a saisi la commune en vue d'acquérir un délaissé de voirie (terrain) de 8 ares environ section 16 parcelle N° 22.

Considérant que ledit terrain de 8 ares fait partie intégrante du domaine routier (terrain).

Considérant que la parcelle visée n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans qu'une enquête publique soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que la cession d'un délaissé de voirie doit intervenir dans le respect des dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Considérant que Monsieur JODOCY riverain direct propriétaire de la parcelle a fait connaître son intention d'acquérir le délaissé de voirie (terrain)

Vu l'avis favorable de la Municipalité de proposer cette acquisition à Mr JODOCY avec prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage et de notaire

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de

- CONSTATER la désaffectation de la parcelle cadastrée section 16 parcelle N°22 d'une contenance de 8 ares environ en nature de délaissé de voirie (terrain) ;
- CONSTATER le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ;
- AUTORISER la cession de ladite parcelle au profit de Mr JODOCY, riverain direct de cette parcelle, pour 3240 euros, (Trois mille deux cent quarante euros)
- DIRE que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil délibère et autorise à l'unanimité

(3) Informations diverses

Jennifer HAENSLER, Maire, Christian KLEIN, 1^{er} adjoint, Franck CORPLET, 3^{ème} adjoint, Chantal AUBURTIN, conseillère municipale, Marie-Anne FOULON, conseillère municipale et Jean-Marc IACONO, conseiller supplémentaire, démissionnent de leur mandat respectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire Le Secrétaire de séance